



SITE INSCRIT
au titre de l'article L.341-1
du code de l'environnement



Eglise château bourg de
Villeray, à Condeau

Décision : Arrêté ministériel
Date : 28/08/1975
Code : 61057

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Sources :
IGN BD Parcellaire 2014
IGN Fond Blanc (MAG)
DREAL-NORMANDIE
PREDICAM
LE 19/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 20 40 m



Direction Régionale
de l'Environnement
de Normandie
DREAL-NORMANDIE